



**MUNICIPALITÉ
DE
LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

De la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de Laverlochère-Angliers, le 19 mai à 19 h 30 par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet :

Autoriser une marge de recul de 0,4 mètres à l'arrière de la propriété où se trouve la terrasse
Autoriser la position des murs avant de la maison de 9.16 mètres à 9.19 mètres de la rue

Identification du site concerné :

Lot 3 335 360 et 3 335 361, plus précisément le 4 rue Rivest Est du secteur Laverlochère

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande par écrit à l'adresse courriel dg.lave@mrctemiscamingue.qc.ca

Donné à Laverlochère-Angliers ce 5^e jour de mai deux mille vingt



Yan Bergeron
Secrétaire-trésorier